RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE



Présentation du PSE 2026-2031

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

Contexte : Epernay Agglo

Le service public de l'eau d'Epernay Agglo Champagne, c'est :

- 47 communes – 47 514 habitants
- 46 sites de stockage d'eau potable, 76 cuves, 28 000 m3
- 655 km de réseau eau potable, hors branchements
- 3 500 000 m^3 vendus
- Une régie d'environ 30 personnes (compétence eau et assainissement)

Zoom production eau potable

- 9 ressources exploitées – 18 797 m^3/j
- 2 captages sensibles et 1 prioritaire
- 7 AAC de délimités



Contexte : ressource en eau

Enjeux et priorisation

Produits phytosanitaires :

→ Herbicides majoritairement : des dépassements observés en métabolites de la chloridazone, atrazines et ses dérivés…

→ Fongicide : métabolites du chlorothalonil, Oxadixyl, Boscalid…

→ Captages concernés : 7/9 (6 dérogations)

Nitrates

→ Pas de dépassement des normes, dynamique en hausse.

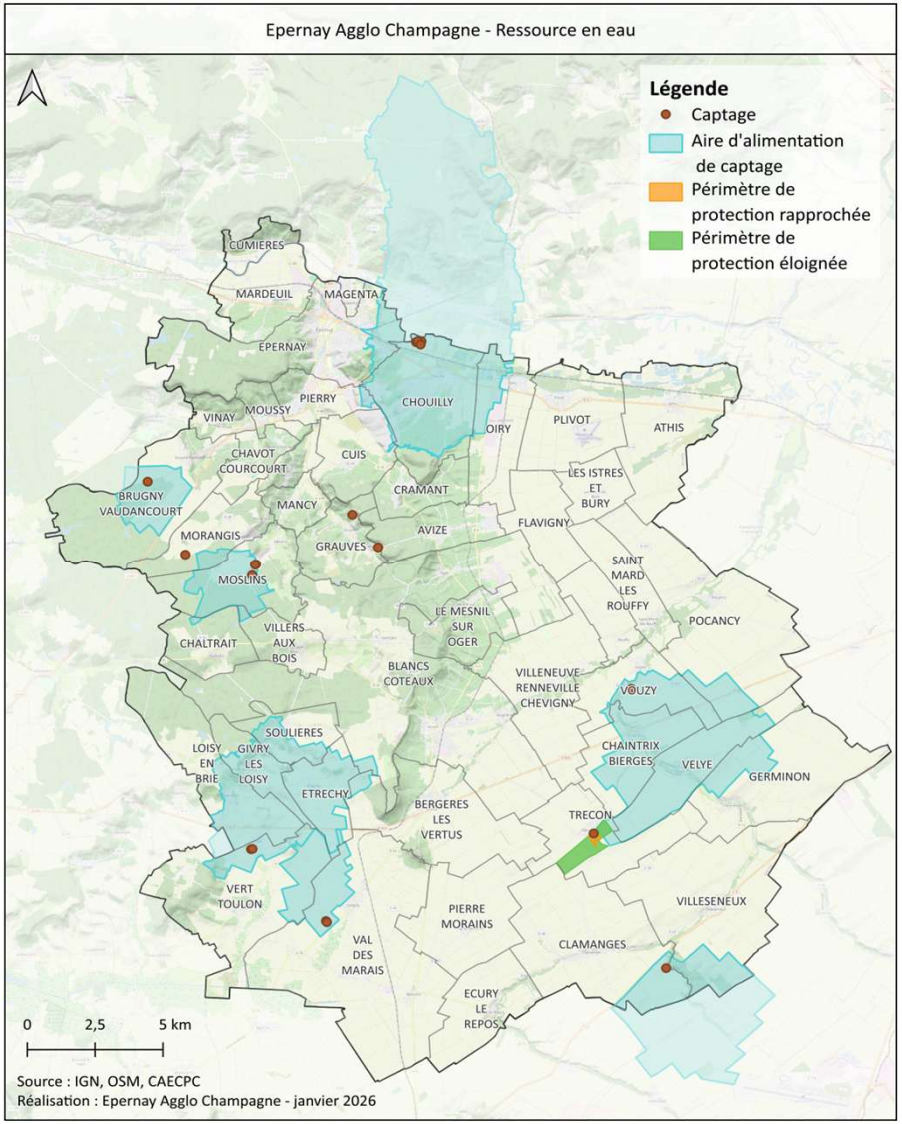
AAC

7/9 AAC délimitées avec plan d'actions

SAU en AAC

SAU agricole = 7 400 ha

SAU viticole = 1 500 ha



Contexte agricole / Objectifs de l'agglo

→Exploitations agricoles de taille moyenne à grande avec rotation classique grandes cultures (Blé tendre, betterave, luzerne, orge, colza…)

→Peu de cultures dites BNI (miscanthus, chanvre, sarrasin…)

Protéger la ressource en eau en

- **Développant des pratiques agricoles de réduction herbicides/nitrates** permettant de protéger la ressource en eau et la production d'une eau de qualité
- **Soutenant le développement de cultures à bas niveau d'intrants** (BNI : miscanthus, chanvre, luzerne, sarrasin…) en participant à la prise de risque des agriculteurs souhaitant se diversifier
- Accompagnant les agriculteurs : formations, des ateliers, des démonstrations de matériel…

Pourquoi l'option PSE ?

Aller au-delà de l'animation agricole seule
Récompenser les résultats plutôt que les moyens
Mobiliser davantage d'exploitants
Compléter les dispositifs existants



Soutenir les cultures de diversification à bas niveau d'intrants

Soutenir le maintien des surfaces en AB sur les AAC



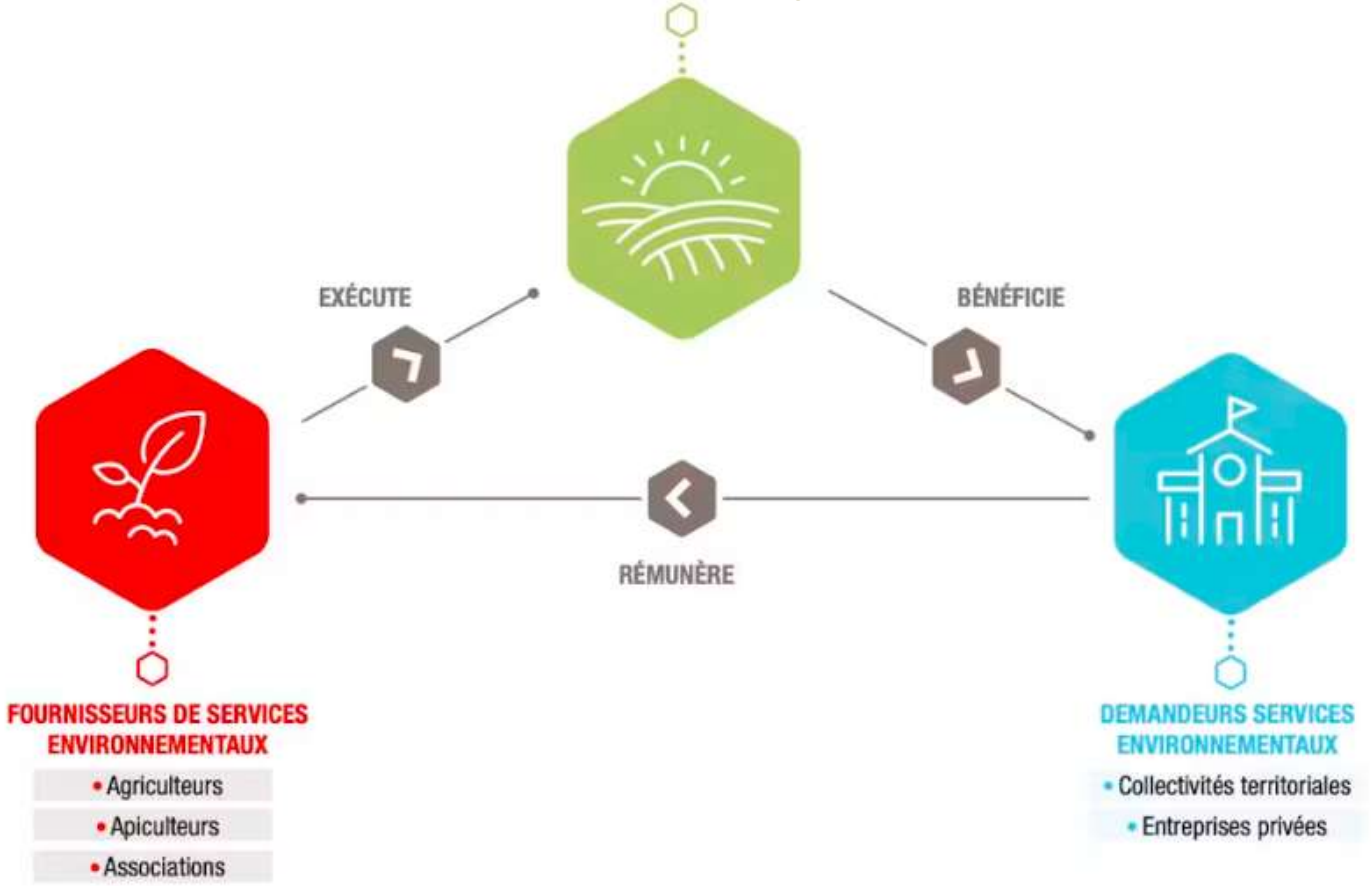
Soutenir la « production » d'une eau de qualité vis-à-vis des nitrates via la mesure de Reliquat Entrée Hiver



Soutenir la pratique du désherbage mécanique

Mise en place d'un PSE

Services environnementaux (réduction de phytos, baisse des nitrates , développement de la biodiversité…)



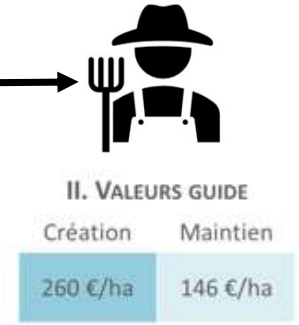
Cadre administratif

Validation CE 18/02/2020

Nouveau régime 1er Janvier 2025

Cadre et finance (80%)

Rémunère (20%)



Plafond de rémunération réglementaire

Fonctionnement

- Une enveloppe disponible auprès de l'agence de l'eau pour **la collectivité qui rémunère directement les agriculteurs (AESN)**
- Une **convention Agence-Collectivité** et un **contrat Collectivité-Agriculteur**
- Une rémunération au **résultat**

Structure du PSE

Conditions d'éligibilité :

- **Engagement de 5 ans**
- **Minimum de 15% de leur SAU dans les AAC et périmètres de protection de l'Agglo**
- **Siège d'exploitation pas obligatoirement dans l'Agglo**
- **Une rémunération sur l'ensemble de la SAU de l'exploitation = les agriculteurs qui engagent leur exploitation**

- Pas d'obligation d'atteindre les trois seuils pour déclencher la rémunération
- Si atteinte des seuils des indicateurs ➔ rémunération
- Si non atteinte des seuils des indicateurs ➔ pas de rémunération, pas de sanction

	Indicateurs	Seuil minimum	Seuil maximal		Pondération
Herbicides	IFT Herbicides exploitation	2,1	0	note	40 %
Herbicides	% SAU BNI sur la SAU totale	9%	14%	note	30 %
Nitrates	REH moyen pondéré sur l'AAC	70 kgN	50 kgN	note	30 %

5 ans d'engagement en 2 phases : 2026-2030 et 2027-2031

Note/10 MONTANT/HA x **SAU TOTALE**

Objectifs du PSE

- Rémunérer de manière juste les agriculteurs faisant déjà des efforts / motiver les « moins bons » à atteindre les objectifs
- Objectifs : 2025 = 15 exploitations engagées / 2026 : 10 à 15 exploitations engagées et 25% SAU AAC
- 14 exploitations engagés pour 2240 ha dont 1050 ha dans nos AAC
- Trajectoires des 14 premières exploitations (moyenne) : baisse de 20% de l'IFT et augmentation de 108% des surfaces en BNI
- Créer un réseau d'agriculteurs engagés dans l'amélioration des pratiques
- Et après ? Anticiper un éventuel désengagement de l'AESN : PSE à financements privés

Projets / Budgets sur 5 ans







PSE

- Diminution des IFT,
- Augmentation des surfaces de dilution (BNI),
- Maitrise de l'azote,

Surface en AAC projetée :
1750 ha de SAU/an

Budget sur 5 ans de 1 115 000€
financé à 80% AESN

Reste à charge sur 5 ans : 226 000€

Aide BNI

Reconduire l'aide BNI pour les agriculteurs non éligibles au PSE (surface <18% SAU ou MAEC contractualisée)

Objectifs : Augmentation des surfaces de dilution (BNI)

Surface en AAC projetée : 53ha/an

Budget sur 5 ans de 40 000€ sans aide AESN

Projet Agglo/Ceresia/CYCLAIR (3 ans)

Accompagnement au développement prestation de désherbage robotique.

Rover agricole 7 mètres / désherbe (maïs, colza tournesol, betterave, pois chiche, soja) à une vitesse de 2 ha/heure.

Prise en charge de la différence de prix entre un désherbage chimique et celui via robot + animations agricoles

Objectifs : Diminution des IFT (complémentaire PSE)

Surface en AAC projetée : 500 ha/an

Budget sur 3 ans de 26 000€ (sans aide) et 15 000€ animation (financé à 80% ECOPHYTO) =
Reste à charge 29 000€

Bilan sur 5 ans pour les 3 projets

Environ 300 000€ = coût de 2cts d'euros le m^3

Financé dans le cadre de la stratégie **écophyto**

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité